

Les chibanis, ces vieux travailleurs immigrés

Les chibanis désignent en France les travailleurs immigrés, généralement Maghrébins, devenus retraités immigrés. Pour faire valoir leurs droits à la retraite, ils doivent résider au moins six mois en France.

De nationalité étrangère, les travailleurs immigrés des Trente Glorieuses ont enchaîné les petits boulots, la plupart du temps à des postes mal rémunérés. Leur statut a toujours été ambivalent. Immigrés en France, ils le sont parfois tout autant dans leur pays d'origine ! Pour cette raison, les chibanis sont appelés les *Invisibles* ou les *Oubliés*. On estime à 890 000, les personnes relevant de ce statut de précarité et qui, aujourd'hui, ont plus de 65 ans. Parmi ces personnes, 70 % sont Maghrébins, ressortissants d'Afrique Subsaharienne (*Sénégal et Mali principalement*), mais aussi de vieux Chinois. Les demandes de naturalisation

déposées par ces personnes ont eu du mal à se concrétiser, même si le nombre des naturalisations est en hausse depuis deux ans.

■ De neuf à six mois en France

Un combat pour la reconnaissance des droits des immigrés retraités s'est organisé. Les démarches ont visé à apporter une aide aux chibanis, notamment dans les formalités administratives. Et puis surtout dans le rétablissement de droits à la retraite plus équilibré par rapport aux autres travailleurs. Un rapport du Haut conseil à l'intégration a vu le jour en 2004. Les conclusions de ce rapport sont multiples :

assouplissement de l'obligation de résidence continue qui passe de neuf mois continus à six mois discontinus par an sur le territoire national français ; suppression de la perte d'APL en cas d'occupation de logement inférieure à quatre mois ; assouplissement des réductions de droits à la protection sociale en cas de retour au pays grâce à la carte de séjour retraité. Toutefois, peu de ces conclusions sont reprises dans la loi 2007 pour l'aide à la réinsertion des vieux travailleurs maghrébins (portée par Jean-Louis Borloo), si ce n'est la réduction de durée minimale annuelle de résidence.

N'ayant pas les mêmes droits que leurs collègues

d'origine française, les chibanis se sont trouvés stigmatisés en 2011. Compte tenu de leur grande précarité, ils ont été désignés comme population à risque de fraude dans le cadre des politiques de rigueur.

■ Une population stigmatisée

Ne bénéficiant pas toujours de la nationalité française et demeurés éloignés de leur famille restée au pays, les faibles revenus de leur retraite minime contraignent bon nombre d'entre eux à demeurer dans le foyer de travailleurs migrants de l'ex-Sonacotra, (*nota : Société nationale de constructions de logements pour les travailleurs devenus l'Adoma.*)

Celui-là même qui les avait accueillis à leur arrivée cinquante ans plus tôt ! En janvier 2014, l'Assemblée nationale vote, en seconde lecture, la loi Alur de Cécile Duflot sur l'accès au logement dans laquelle deux amendements déposés par Alexis Bachelay modifient le fonctionnement des foyers Adoma (respect du caractère privé du logement et droit de visite.) Aujourd'hui cependant, bon nombre d'associations dénoncent « l'acharnement des services fiscaux qui refusent de délivrer la déclaration d'impôts, véritable sésame pour obtenir le minimum vieillesse ou la retraite. »

Annie JEANNE



Beaucoup de futurs chibanis sont venus travailler en France pendant les Trente glorieuses. Ici, un groupe de jeunes cheminots maghrébins.

« Je n'ai pourtant jamais rien fait de mal ! »

AIT HOU HAMOU est Marocain. Il fait partie des chibanis qui vivent principalement dans le quartier du vieil Octeville. En retraite depuis 22 ans, le vieil homme de 86 ans réclame désespérément sa dernière déclaration d'impôts. On la lui refuse car il a peut-être passé plus de six mois au Maroc.

Vous êtes arrivé en France en 1963. Pourquoi avoir quitté votre pays où vivent votre épouse et vos huit enfants ?

Pour venir chercher à manger. Tous les mois, j'envoyais un peu d'argent et je me rendais au pays pendant l'été. À cette époque-là, il y avait moins de contraintes et moins de contrôles. Je trouvais ainsi mon équilibre.

Vous avez travaillé trois ans dans les mines à Forbac, puis vous avez enchaîné dans le bâtiment pour GTM (Grands travaux de Marseille.) Vous avez toujours eu des contrats réguliers ?

Oui ! J'ai toujours eu ma carte de séjour qui est renouvelée tous les dix ans. À Forbac, il y avait beaucoup de Maghrébins, de Polonais et de Russes. Le travail était dur car on respirait beaucoup de poussière, mais c'était le temps de l'insouciance. Bon, aujourd'hui, je tousse ! Vous savez, le travail ne m'a jamais fait peur.

Ce qui est étonnant, c'est que vous avez du mal à parler le français après toutes ces années passées dans ce pays ?

Quand j'étais sur les chantiers, je le parlais un peu car on travaillait aussi avec des Français. J'arrivais à me débrouiller tout seul pour aller chez le médecin par exemple. Mais c'est vrai qu'on vivait surtout entre nous, Marocains, Tunisiens ou Algériens. Près de Forbac, on était environ deux cents à vivre dans les anciens baraquements militaires. Aujourd'hui, comme je ne vois pas beaucoup de Français, j'oublie la langue !

« Mon fils venait de mourir ! »

Après avoir vécu et travaillé 18 ans en effectuant des déplacements pour la même entreprise, votre patron vous emmène sur le chantier de la Hague en 1985. Depuis votre arrivée en France, comment s'est passée votre intégration ?

Tranquille ! C'était boulot dodo et je n'ai rien à dire à ce sujet. J'ai bien travaillé en France et je ne cherchais pas à me faire remarquer. On faisait notre travail, c'est tout ! Quand je suis arrivé sur le chantier de la Hague, on vivait dans un foyer au Maupas, et puis après c'était un foyer à Urville-Nacqueville. On prenait le bus tous les matins et tous les soirs. Je faisais de la maçonnerie, du coffrage, du marteau-piqueur... Un peu de tout !

Et puis en 1988, votre patron estime que vous êtes trop âgé pour continuer de travailler. Vous restez alors en préretraite jusqu'en 1993. Pourquoi n'êtes-vous pas reparti au Maroc à cette époque ?

J'y allais régulièrement et c'est cela que l'on me reproche aujourd'hui.

C'est-à-dire ?

En 2013, j'ai été obligé de rester un certain temps au Maroc car mon fils venait de mourir. Dans ces cas-là, on ne compte pas le temps. On s'occupe de la famille, des enfants, des petits-enfants. J'ai peut-être dépassé un peu le temps autorisé... Depuis, on refuse de me donner ma déclaration d'impôts (*il essuie des larmes.*) Je ne pouvais pas laisser mes petits-enfants à la rue !

« Je sais que l'on traque les chibanis... »

Vous percevez votre retraite et vous avez toujours votre carte de séjour. En quoi cette déclaration d'impôts est-elle si importante pour vous ?

Je touche ma retraite et un complément par la CNRO (*retraite complémentaire du BTP*) Je garde 50 % pour moi et j'envoie 50 % au pays. Mais pour ça, on doit justifier le fait de résider en France au moins six mois par an. Sans cette déclaration d'impôts, on peut dire que je n'existe pas. Et si je dois faire des démarches administratives, je ne peux pas fournir cette pièce. Si je perds par exem-



Ait Hou Hamou est âgé de 86 ans et il redoute de ne plus pouvoir percevoir sa retraite. Mais l'Octevillais peut compter sur le soutien et l'aide de Belkacem Seghrouchni.

ple ma carte de résident, je suis perdu !

On vous sent irrité, mais aussi particulièrement triste ?

C'est vrai. J'ai l'impression que l'on me punit alors que je n'ai pourtant jamais rien fait de mal. Parfois, je songe à retourner au bled mais je ne suis pas certain d'avoir la même Sécurité sociale qu'ici. En plus, comme la vie est moins chère au Maroc qu'en France, je risque de percevoir moins.

Vous avez l'impression que les chibanis sont dans le collimateur des services fiscaux et administratifs ?

Oui parce que j'ai toujours travaillé en France et j'ai tout fait pour aider ma famille comme je le pouvais. Aujourd'hui, je sais que l'on traque les chibanis pour voir s'ils vivent bien en France au moins six mois et un jour. Si ce n'est pas le cas, on ne leur délivre pas les papiers qui leur permettent de percevoir le minimum vieillesse ou la retraite. Moi, j'ai juste peut-être dépassé un peu le temps parce que mon fils est décédé !

Propos recueillis par Annie JEANNE avec l'aide précieuse de Belkacem SEGHROUCHNI pour la traduction

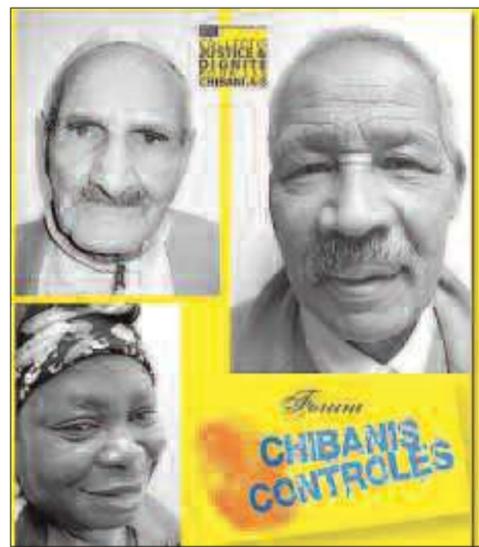
L'assemblée nationale fait un premier geste

Le 17 septembre dernier, l'assemblée nationale a adopté le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

Un amendement a été adopté permettant aux étrangers de plus de soixante-cinq ans, parents d'enfants français et résidant en France de manière régulière depuis vingt-cinq ans, de devenir Français. Les chibanis, ayant fait l'objet d'un statut particulier lors de leur arrivée en France, se trouvaient souvent, au moment de leur retraite, lésés par rapport aux personnes de nationalité française ayant exercé le même emploi. Grâce à l'amendement de septembre dernier, de nombreux chibanis pourront devenir Français. La procédure à suivre sera celle dite *par déclaration*, rapide et simplifiée, comme peut déjà le faire un conjoint de Français après plusieurs années de vie commune. Ces déclarations seront reçues par les préfets dans les départements et enregistrées par le ministre en charge des naturalisations, sous réserve de respect des autres conditions légales.

■ Une nouvelle aide au retour

Les associations devraient également obtenir la création d'une Aide à la réinsertion familiale et sociale (ARFS). Il s'agit d'une sorte d'aide au retour, permettant aux chibanis qui le souhaitent de retourner vivre plus longtemps dans le pays où ils sont nés. Actuellement, ceux qui touchent l'Al-



Depuis 2005, de nombreuses associations interpellent les instances dirigeantes sur le sort des chibanis.

location de solidarité aux personnes âgées (ASPA, ancien minimum vieillesse) ou une retraite, sont obligés de résider au moins six mois en France : c'est une condition de son versement. Cela ne sera plus le cas avec l'ARFS, dont le montant devrait être équivalent à

celui de l'aide au logement dont bénéficiait la personne à qui l'aide est attribuée. En renonçant à leurs aides personnalisées au logement (APL) et à l'ASPA, les retraités touchent la nouvelle aide et pourront vivre sans restriction à l'étranger. Versée aux chibanis qui ont des revenus inférieurs à un certain seuil, elle ne concernera que ceux qui vivent dans un foyer de travailleurs migrants. Cela laisse craindre que l'aide ne serve en réalité qu'à permettre un désengorgement des foyers Adoma (*nota : l'insertion par le logement et ex-Sonacotra : Société nationale de constructions de logements pour les travailleurs.*)

A. J.

Les chiffres

890 000 : c'est le nombre d'immigrés âgés de plus de 65 ans en France. Parmi eux, 355 000 sont originaires d'un pays tiers à l'Union européenne : 130 000 Algériens et 65 000 Marocains. Sur ces 355 000 immigrés, 40 % ont acquis la nationalité française.

Environ 40 : c'est le nombre de chibanis qui vivent actuellement à Cherbourg-Octeville.